



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Contrôle des instruments de pesage à
fonctionnement non automatique de
forte portée**

Paris, le 18 janvier 2022

Résultats de la campagne nationale menée par
les DREETS.

Afin d'assurer la loyauté des échanges commerciaux, la Direction générale des Entreprises (DGE) a piloté et coordonné en 2021 une campagne nationale de contrôle des instruments de pesage de forte portée qui a mobilisé les agents des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Supérieurs à 5 tonnes, ces instruments sont utilisés, entre autres, dans les coopératives agricoles pour le pesage des récoltes, sur les camions de ramassage des déchets ou encore pour la livraison de granulés de bois en vrac. 3 741 instruments servant à la facturation ou au respect de la réglementation ont été contrôlés. **8,7 % des instruments contrôlés n'étaient pas conformes aux dispositions réglementaires de métrologie légale** et ont été mis hors service dans l'attente de leur remise en état. Les non-conformités relevées étaient principalement dues à des retards de contrôle en service, défauts de scellements, non-conformités de marquages ou d'inscriptions, et résultats d'essai ne respectant pas les seuils de tolérances. Par ailleurs, des rappels à la réglementation sur la configuration et l'installation des instruments ont été faits afin de garantir au client une totale visibilité des indications de pesage.

L'opération a également montré que des progrès sont attendus de la part de certains professionnels. La surveillance sera maintenue à cet effet dans ce domaine.

**Direction générale des
Entreprises**

Anne Virlogeux - 01 44 97 08 49
Haize Etchamendy - 01 44 97 04 49

139, rue de Bercy
75012 Paris

Les DREETS procèdent régulièrement à des contrôles sur différents types d'instruments de mesure utilisés pour les transactions ou pour appliquer une législation. Elles surveillent également l'action des organismes agréés effectuant les contrôles techniques périodiques de ces instruments. Cette chaîne de contrôle contribue à assurer la loyauté des transactions commerciales et l'application correcte de la réglementation au bénéfice de la compétitivité des entreprises et de la protection des consommateurs.

En savoir plus sur la métrologie : <https://www.entreprises.gouv.fr/metrologie>